

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SMIRTOM**  
**DU PLATEAU PICARD NORD**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2022**

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 1<sup>er</sup> février, l'assemblée générale, légalement convoquée le 24 janvier 2022, s'est réunie en session ordinaire à SAINT-LEGER-LES-DOMART, en la Salle des Fêtes, sous la Présidence de François DURIEUX.

**Etaient présents :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :** BAZIN Joël (1 voix), BERNARD Philippe (2 voix), BLOCKLET Patrick (pouvoir à DURIEUX François) (3 voix), BOUVET Thierry (3 voix), CARON Daniel (3 voix), CRAMPON Laurent (2 voix), DELACHAMBRE David (pouvoir à ROUSSEL Ernest) (1 voix), DELANNOY Guy (1 voix), DELATTRE Guy (1 voix), DESPLANQUE Régis (1 voix), DEVILLERS Jean-Pierre (1 voix), DIMOFF Claude (2 voix), DOCHY Vincent (pouvoir à PIOT Pascal) (3 voix), DOUAY Yves (1 voix), DUBREUIL Thierry (1 voix), DUFETEL Bernard (pouvoir à MAGNIER Jean-Michel) (1 voix), DUHAUTOY Michel (3 voix), DURAND Jean-Paul (2 voix)(pouvoir à MARCHAND Annie), DURIEUX François (4 voix), FEUTREL Olivier (1 voix), GLADYSZ Jacky (2 voix), LABOULAIS Pascal (1 voix), LANNOY Samuel (3 voix), LAVOINE Cyril (2 voix), L'HERMITE Joël (3 voix), MACIOW Philippe (2 voix) MAGNIER Jean-Michel (1 voix), MARCHAND Annie (2 voix), MARECHAL Emmanuel (3 voix), MASSET Jacques (2 voix), MICHEL Alain (3 voix), NIQUET Catherine (3 voix), MUNIER Dominique (2 voix), PECOURT Florent (3 voix), PETIT François (3 voix) (pouvoir MAGNIER Jean-Michel), PIOT Pascal (10 voix), PLAISANT Philippe (2 voix), ROUGEGREZ Fortuné (2 voix), ROUSSEAU Clémence (3 voix), ROUSSEL Éric (3 voix), ROUSSEL Ernest (1 voix) ROUSSEL Frédéric (1 voix), SEPTIER Didier (1 voix), THUILLIER Bernard (5 voix) ,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS :** CAUVET Jean-Louis (1 voix), DECRY Alexandre (pouvoir à DEBUREAUX Alain) (1 voix), DESBUREAUX Alain (2 voix), DOUCHET Arnaud (3 voix), DUFRESNE Chantal (1 voix), GOMES Stéphane (3 voix), HENQUENET Sébastien (1 voix), PLAQUET Frédéric (1 voix), TASSENCOURT Hubert (1 voix),

**COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME :**

BELLAREDJ Philippe (1 voix), BOULARD Joël (1 voix), BOULLET Dominique (1 voix), CARLE Jean-Pierre (8 voix), CARPENTIER Philippe (1 voix), GACQUER Patrick (5 voix), MAUGER Philippe (1 voix), PARMENTIER Vincent (7 voix),  
POISSON Marcel (2 voix), WALIGORA Jean-Luc (1voix)

**Etaient absents ou excusés :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :**

AVISSE Frédéric (2 voix), BOTTE Martine (3 voix), BOUCHEZ Jean-Louis (3 voix), BOUGENIERE Jean-Christophe (3 voix), CANTRELLE Etienne (1 voix), DUFOSSE Dominique ( 3 voix), DURAND Daniel (1 voix), GREF Evelyne (4 voix), KMIIEC Franck (2 voix), LECOMTE Romain (2 voix), LOUETTE Jocelyn (3 voix), MAT Nadia (1 voix), MICHILSEN Jean-Paul (1 voix), MODESTE Yves (2 voix), PATTE Didier (4 voix), PENET-CARON Catherine (3 voix), PETIT Dany (1 voix), PETIT Ludovic (1 voix), VANCRAEYNEST Armand (2 voix),VASSEUR Gianni (1 voix)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME :** COLOMBEL Stéphane (1 voix), MADANI-BUTIN Jean-Luc (2 voix), MARECHAL Nicolas (5 voix), OLIVIER Éric (3 voix),

Madame ROUSSEAU Clémence a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le SMIRTOM a demandé à son bureau de communication de réaliser rapidement un document à destination des ménages expliquant la TEOMi et dans lequel se trouverait également un guide du tri.

Les documents ont été déposés à côté de votre siège et nous vous remercions de bien vouloir les distribuer à vos administrés.

Il n'y a pas d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 (DOB)**

Monsieur le Président présente le DOB 2022, son contexte et les orientations stratégiques, au Comité Syndical.

**1) Contexte général :**

Rappel du caractère obligatoire d'un tel débat pour les Communes de plus de 3 500 habitants.

Monsieur le Président informe l'assemblée que ce rapport présente un volet financier et un volet ressources humaines.

**2) Les orientations stratégiques :**

Cette année 2021 a été principalement consacrée à l'enquête et à la distribution des nouveaux bacs pucés sur l'ensemble du territoire du SMIRTOM.

Des plans de tournées ont été élaborés et validés par les Communes afin d'accompagner notre prestataire VIACOL aux marquages au sol pour matérialiser l'emplacement des bacs mais également pour enlever tant que possible les marches arrière (interdites et stipulées dans la R437) et optimiser la collecte.

Nos chauffeurs ont été formés à l'utilisation des camions OM robotisés.

Les travaux de réhabilitation de la friche de l'ancienne usine d'incinération débuteront début 2022 après l'attribution des différents lots.

Le bureau de communication L&M associés a préparé et animé des réunions destinées aux Elus sur la tarification incitative et a élaboré un guide de l'Elu qui a été remis aux participants lors des 15 réunions qui se sont déroulées du 8 décembre 2021 au 15 décembre 2021

Il faudra prendre des mesures pour faire face à l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes – TGAP : Le projet de Loi de finances de 2019 prévoit une augmentation sur les prochaines années, d'abord « faible » d'un euro en 2020 (passant de 17 € à 18 €/la tonne) elle est passée en 2021 à 30 €/la tonne, puis à 40 €/la tonne pour cette année 2022 pour atteindre 65 €/la tonne en 2025.

- Une projection jusqu'en 2025 est présentée au Comité Syndical.

Dans ce contexte, l'urgence est de s'engager de façon volontariste sur la réduction drastique de nos déchets ultimes et d'augmenter nos taux de déchets valorisables.

- Le SMIRTOM a mis en place des solutions afin de maintenir la hausse liée aux coûts des nouveaux marchés de traitement et surtout la TGAP.
  - Optimisation des collectes avec la TEOMI et une tarification incitative à la levée du bac
  - Collecte avec réduction de fréquence OMR avec un passage tous les quinze jours en alternance avec la collecte du TRI
  - Robotisation des collectes sur zones rurales + développement de points de regroupement + collecte du même côté de la rue quand c'est possible.

**Observations :**

Certains marquages au sol seront à revoir car cela a été fait par des personnes qui ne connaissent pas forcément le territoire mais le Président rappelle que cette année 2022 qui est une année blanche pour la TEOMI sera consacrée à régler tous ces problèmes.

Le Président informe le Comité que beaucoup de collectivités mettent en place des solutions afin de maintenir la hausse des coûts des marchés et de la TGAP.

Passer tous les quinze jours en ordures ménagères n'est pas destiné à diminuer le service mais à l'optimiser.

Pour les centres villes c'est plus difficile mais d'autres communes y arrivent donc nous y arriverons.

Collecter du même côté, on me dit que c'est dangereux de traverser la route. Je dois dire que cela m'inquiète fortement que l'on n'ose plus traverser pour aller voir son voisin d'en face.

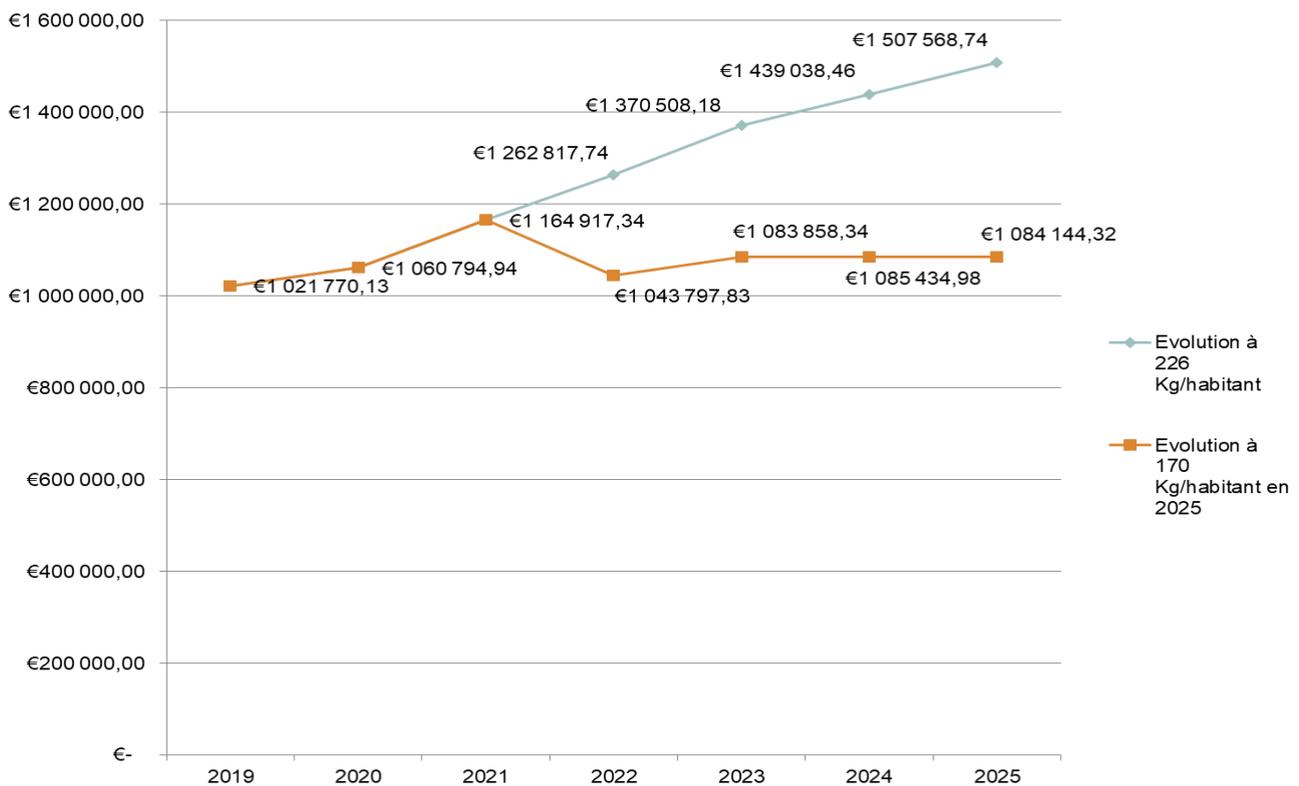
Par contre nos ripeurs peuvent traverser 200 fois la route par jour et les gens ne pourraient pas traverser 1 fois, cela m'interpelle.

Le Président passe la parole à Philippe PLAISANT, Vice-Président en charge des finances afin qu'il présente la partie budgétaire du DOB.

Présentation tout d'abord de la répartition des tonnages collectés par sorte de déchets, chiffres qui vont aider à une perspective des coûts pour 2022.

- Ordures ménagères : 9896.66 tonnes, 44 %,
- Verre : 1750.255 tonnes, 8 %,
- Tri sélectif PàP : 1924.91 tonnes, 8 %,
- Tri sélectif PAV papier cartonnettes : 660.02 tonnes, 3 %
- Déchets verts en porte à porte : 869.5 tonnes, 4 %
- Déchetteries :
  - Encombrants : 4573.29 tonnes, 20 %
  - Bois : 249.28 tonnes, 1%
  - Déchets verts : 2820.78 tonnes, 12 %

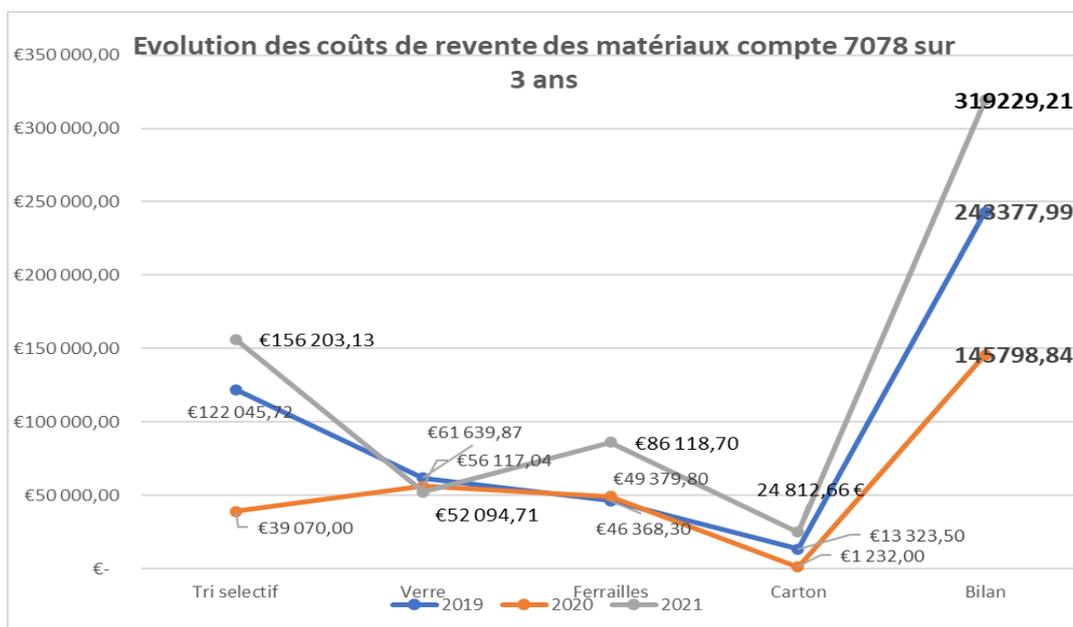
Evolution du coût de traitement des OM en fonction de l'augmentation de la TGAP et de la baisse des tonnages attendue avec la mise en place de la TEOMI



### **Observations :**

Pascal PIOT : Avec le Président nous nous sommes rendus dans une collectivité qui est MAUGE COMMUNAUTE, celle-ci a réussi en mettant en place la tarification incitative il y a une petite dizaine d'année, à faire baisser le tonnage des ordures ménagère à 97 kg/an/hab.

Bernard THUILLIER : On observe une augmentation du tonnage des encombrants en déchetterie qui est certainement due au COVID et les restrictions de circulation, les gens restés chez eux, ont fait du tri et notamment du vide grenier.



### 3) Les ressources budgétaires courantes :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Contribution des collectivités adhérentes	3 255 480 €	3 262 593 €	3 324 329 €	3 455 991 €
Redevance spéciale	189 606 €	156 685 €	156 690 €	158 462 €
Déchetteries Saint-Ouen et Pas en Artois	103 348 €	86 468 €	85 144 €	85 160 €
Vente matériaux + bacs + Pro en déchetterie	310 319 €	371 280 €	203 306 €	282 800 €
Soutiens des Eco-organismes	640 602 €	897 683 €	630 399 €	691 310 €
Remboursement sur rémunérations	110 752 €	82 006 €	192 064 €	155 883 €
Abonnements aux déchets verts	59 500 €	58 600 €	58 200 €	72 420 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 669 606 €</b>	<b>4 915 316 €</b>	<b>4 650 133 €</b>	<b>4 904 047 €</b>

#### Les contributions :

Les contributions 2021 sont calculées sur la base de 76 € par habitant, la base en 2020 était de 74 € par habitant,

#### Vente des matériaux :

Nous observons une remontée des prix de vente des matériaux notamment pour le papier-carton-journaux magazines et les cartons en déchetterie,

#### Le soutien des Eco-organismes :

La différence s'explique par le fait que les soutiens majoration à la performance 2018 et 2019 ont été versés en 2021. Pour OCAD3E (électroménager) nous avons 3 trimestres en 2020 et 4 trimestres en 2021 (~ 35 000 €). Nous avons reçu une aide ADEME en 2020 de ~ 18 000 € pour l'étude de la tarification incitative.

### 4) Les charges de fonctionnement par chapitre :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>011 - Charges à caractère général</b>	2 504 978,00 €	2 910 825,00 €	2 870 297,12 €	3 833 526,53 €
<b>012 - Charges de personnel</b>	1 399 529,00 €	1 376 463,00 €	1 501 595,21 €	1 446 432,18 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	79 091,00 €	79 442,00 €	85 929,99 €	80 916,52 €
<b>66 - Charges financières</b>	12 112,00 €	21 994,00 €	13 394,03 €	11 147,95 €

5) **Les principaux postes de dépenses :**

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Carburant	211 397,00 €	222 208,00 €	195 899,00 €	230 934,75 €
Entretien du matériel	76 237,00 €	107 815,00 €	135 491,00 €	166 557,95 €
Rémunération des prestataires (611) + enquête distribution (606 331 euros)	1 934 103,00 €	2 268 776,00 €	2 213 891,96 €	3 135 089,32 €
Assurances et autres charges	283 242,00 €	310 121,00 €	325 015,34 €	300 944,51 €
Charge du personnel	1 399 529,00 €	1 376 463,00 €	1 501 595,21 €	1 446 432,18 €
Les autres charges	90 716,00 €	100 942,00 €	99 322,00 €	91 012,96 €

- Entretien du matériel roulant : L'augmentation observée pour ce poste en 2020 est en progression pour 2021 due au vieillissement du parc de camions BOM, ceux-ci sont de 2016. Des changements de pièces d'usures ont été faits.
- Rémunération des prestataires (611) : L'écart observé est expliqué par la prestation supplémentaire de l'enquête et distribution des nouveaux bacs pucés.
- L'assurance statutaire du personnel : Le CDG80 a lancé un nouveau marché et c'est la SOFCAP qui est attributaire. Le nombre élevé d'arrêts maladie au SMIRTOM fait passer la cotisation d'un taux de 7,57 % (52 504,28 €) à un taux de 13,42 % en 2022 (89 062 €)

Il n'y a pas de question sur le budget de fonctionnement, le Vice-Président présente les investissements.

6) **Les investissements :**

De gros investissements réalisés en 2021 qui ont été nécessaires pour la mise en place de la tarification incitative. L'achat de 2 camions en BOM robotisées vont permettre de moins solliciter les camions qui ont maintenant 5 ans.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Montant TTC
2182	Achat camion robotisé	584 415,59 €
2182	Filets ampliroll	2 026,80 €
2188	Achat bacs de TRI pucés	416 088,00 €
2188	Achat bacs d'OM pucés	690 708,00 €
2188	Achat d'un chargeur	60 360,00 €
2188	Packmat	96 433,92 €
2158	Achat container à huile	7 920,00 €
2031	Etudes	28 380,00 €
2031	Coordination de sécurité	1 402,50 €
2313	Travaux de réserve incendie déchetterie PAS	15 000,00 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>1 902 734,81 €</b>

Bernard THUILLER : Vous auriez dû passer l'achat d'équipement des pointes diamants en investissement et ainsi récupérer du FCTVA.

7) Le résultat de clôture 2021 provisoire

	RESULTATS 2021		
	Section investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	4 222 086,64 €	8 558 375,56 €	12 780 462,20 €
Titres de recettes émis	454 105,51 €	4 918 527,88 €	5 372 633,39 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	4 222 086,64 €	8 558 375,56 €	12 780 462,20 €
Mandats émis	1 902 734,81 €	5 826 128,69 €	7 728 863,50 €
<b>RESULTAT PROVISOIRE</b>			
Excédent			
Déficit	-1 448 629,30 €	- 907 600,81 €	-2 356 230,11 €

Le résultat de clôture présente un déficit en investissement et en fonctionnement important par rapport aux autres années lié aux dépenses conséquentes du passage à la TEOMi. (Achat de bacs pucés, enquête et distribution des bacs, marquages au sol...).

**TABLEAU DES EMPRUNTS 2020 - 2028**

Année de réalisation de l'emprunt	Durée	Dernière échéance	Objet de l'emprunt	Montant	Échéances 2020		Échéances 2021		Échéances 2022		Échéances 2023 à 2028	
					Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
2015 (renégociation)	7 ans	2022	Construction des déchetteries	261 482,84 €	40 191,73 €	1 235,09 €	40 736,15 €	690,67 €	20 574,52 €	138,88 €		
2012	10 ans	2022		245 000,00 €	27 001,49 €	3 284,35 €	28 152,98 €	2 132,86 €	29 353,56 €	932,28 €		
2015	7 ans	2021	Achat de 7 camions + 1 ampliroll	800 000,00 €	114 934,77 €	3 031,01 €	116 440,41 €	1 525,37 €				
2019	10 ans	2028	Collecte robotisée et réhabilitation complexe	1 000 000,00 €	96 332,61 €	9 589,58 €	97 353,73 €	8 568,46 €	98 385,68 €	7 536,51 €	99 428,57 €	6 493,62 €
			Totaux	2 306 482,84 €	278 460,60 €	17 140,03 €	282 683,27 €	12 917,36 €	148 313,76 €	8 607,67 €	99 428,57 €	6 493,62 €
					295 600,63 €		295 600,63 €		156 921,43 €		105 922,19 €	

Bernard THUILLIER : Nous avons un endettement assez faible qui permettrait au SMIRTOM d'emprunter. Les taux reviennent à la hausse et il faudrait y réfléchir pour 2022.

8) Les orientations du Syndicat pour 2022

- **Réhabilitation de la friche de l'ancienne usine d'incinération et création d'une déchetterie à plat**
  - Coût de l'opération : 2 549 643 € TTC

Lot 1 - GENIE CIVIL - Réhabilitation des bâtiments structure métalliques - Démolition et reconstruction bâtiments déchetterie - Mise en place et entretien base vie pour tous les lots - solution de base avec démolition du dallage Bât. C et D : 1 351 255 €

Lot 2 - VRD - Travaux de voirie - Réseaux humides, réseaux secs, éclairage et fourreaux vidéo surveillance : 1 094 073 €

Lot 3 - SERRURERIE et ESPACES VERTS - Clôture, portails, espaces verts, panneaux signalétiques, Barrière : 80 183 €

Lot 4 - Lot 4 - VIDEOSURVEILLANCE ET CONTRÔLE D'ACCES - Vidéosurveillance (caméras, câblage, enregistreur, report...) : 24 132 €

- Demande de DETR 2022 : Aide attendue 400 000 €

Le Président précise également qu'une demande de DSIL pour un montant de 1 000 000 € a été demandée pour la réhabilitation de la friche.

Il y a eu un incendie sur le site et nous attendons un remboursement des assurances de 160 000 €.

- **Contrôle d'accès et vidéo-surveillance des déchetteries**
  - Coût de l'opération : 193 654 € TTC
    - Matériel et installation : 146 640 €
    - Génie civil déchetteries de Saint-Ouen et Flesselles : 47 014 €
  - Demande de DETR et DSIL 2022 : Aides attendues
    - DETR (Somme) : 54 511 €
    - DSIL (Somme) : 81 767 €
    - DSIL (Pas de Calais) : 15 060 €

François DURIEUX : Pour la déchetterie de Flesselles des travaux de génie civil sont à réaliser, notamment pour modifier l'accès à la déchetterie mais pour cela il faut passer où une ligne de chemin de fer existe toujours.

Daniel CARON : La voie de chemin de fer ne devait pas être rachetée par la CCTNP ?

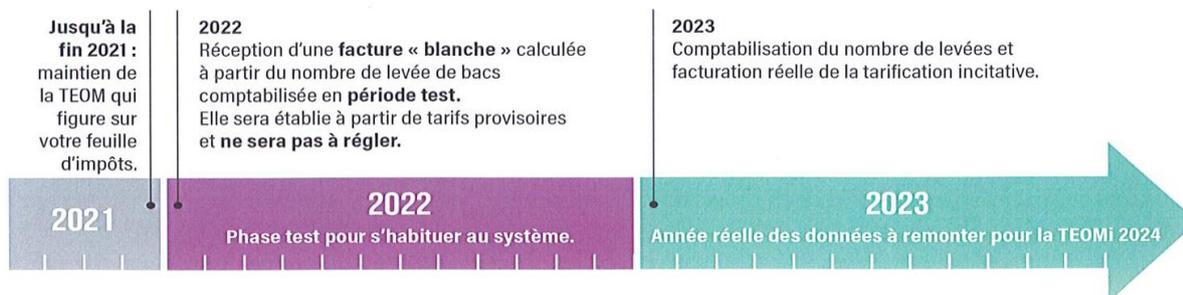
Demande d'un Délégué pour agrandir la déchetterie de Flesselles qui n'est pas du tout fonctionnelle.

François DURIEUX : J'en suis bien conscient mais de la façon dont elle a été construite il n'y a pas trop de possibilité pour l'élargir, à part allonger celle-ci et ajouter 3 à 4 quais.

### Les grandes étapes de la Taxe Ordures Ménagères Incitatives

Echéances	Etapas
Année 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du plan de communication avec le Bureau L&amp;M qui a travaillé sur l'élaboration d'un guide du tri et de la tarification incitative à destination des ménages. Celui-ci sera distribué dans les boîtes aux lettres de chaque foyer du SMIRTOM à partir de Février</li> <li>- Démarrage du service avec les nouvelles tournées – Rodage et optimisation</li> <li>- Facturation à blanc</li> </ul>
Année 2023	Mise en œuvre effective de la TEOMI (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative)

#### PLANNING DE MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE



### LES RESSOURCES HUMAINES

Le Président passe la parole à Stéphane GOMEZ, le Vice-Président en charge du personnel afin qu'il présente la partie « Les ressources humaines ».

#### 1) *Le régime indemnitaire – Les avantages en nature*

	CA 2020	CA 2021
<b>RIFSEEP</b>	<b>99 216 €</b>	<b>116 936 €</b>
<b>PRIME COVID</b>	<b>25 027 €</b>	

- La partie IFSE est versée mensuellement (enveloppe totale 88 148 € pour 48 agents)
- Le CI est versé semestriellement avec des retenues liées à l'absentéisme et à la manière de servir de l'agent (enveloppe totale 28 787 € pour 34 agents)

Nature de l'avantage	Nombre d'agents	Coûts
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	40	8 692€
Participation au maintien de salaire (120 €/an par agent)	21	2 640 €
Remboursement frais de déplacement à COULOMIER pour formation adaptation pointe de diamant sur les camions BOM	1	218 €
Formation CACES	2	1 975 €

## 2) *La répartition de l'absentéisme*

Sur la période 2021, 58,8 % des agents CNARCL du SMIRTOM se sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 2,3 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 53,1 jours. (Pour rappel en 2020, 73,3 % des agents se sont arrêtés au moins une fois)

La part du temps perdu en raison des absences est de 25,7 %, ce qui représente 9 agents absents sur toute la période considérée. (Pour rappel en 2020 le temps perdu était de 32,3 % ce qui représentait 10 agents absents)

### Questions :

Le fini parti existe-t-il encore au SMIRTOM ?

Stéphane GOMEZ : C'est terminé, maintenant il y a une pointeuse.

A leur retour de tournée, les agents attendent l'heure à laquelle ils sont sensés quitter leur lieu de travail pour pointer et partir. Auparavant ils quittaient le SMIRTOM quand ils rentraient de tournée. Ils étaient alors dans leurs heures de travail et s'il leur arrivait un accident, c'était le Syndicat responsable.

Le fini parti existait beaucoup dans les collectivités de collecte des ordures ménagères car il est très difficile de gérer les temps de travail. On ne peut pas commencer une commune et la laisser à moitié collectée car il est l'heure de rentrer au dépôt.

François DURIEUX : Avec la pointeuse nous y allons progressivement. Il faudra dans les années à venir annualiser le temps de travail.

Nous avons trois agents en longue maladie ou longue durée. Pour les autres agents, ceux sont des arrêts de maladie ordinaire ou des interruptions pour accidents de travail.

Pour les arrêts de longue maladie ou longue durée nous avons des agents avec des pathologies très graves.

\*                      \*

\*

Il n'y a pas d'autres observations.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le fait que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu ce jour.

## LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS

Proposition du service de collecte des déchets verts 2022 :

Comme nous l'avons voté l'année dernière et afin d'être plus proche de l'équilibre financier du service des déchets verts ; les conditions d'abonnements suivantes sont proposées :

De 1 à 2 bacs : 60 €/an l'abonnement

A partir de 3 bacs : 100 €/an l'abonnement

Pour le remboursement des compostainers, cette clause n'a plus lieu d'être car elle avait été ajoutée aux conditions du service des déchets verts lors du départ des 5 communes de la CCTNP. (Reprise du bac usagé 20 €).

Il est rappelé que le coût d'achat d'un compostainer au SMIRTOM est de 50 €.

Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, les propositions du Président reprises ci-dessus.

## LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Le Président propose de reconduire la collecte des encombrants sur rendez-vous, comme l'année dernière.

Cela permettra un tri à la source des déchets et principalement le mobilier.

Si le mobilier est collecté en porte à porte, il va directement en enfouissement et aurait coûté en 2021, 113 €/la tonne et pour cette année 2022, 123 €/la tonne.

Si celui-ci est déposé en déchetterie, dans une benne éco-mobilier, il ne coûte rien en traitement et le Syndicat perçoit une aide à la valorisation de 20 €/la tonne.

Il est décidé, par le Comité Syndical, à l'unanimité, de reconduire cette année la collecte des encombrants sur rendez-vous.

## NOUVEAU CONTRAT SOFAXIS – ASSURANCES STATUTAIRES

Voici ci-dessous les propositions de SOFAXIS et leur montant de cotisation :

### I - Notre proposition CNRACL (cochez la ou les cases de votre choix)

CNP ASSURANCES, par l'intermédiaire de Sofaxis, vous propose les conditions suivantes :

1 <input type="checkbox"/>	Décès + Accident de service/maladies professionnelle/ temps partiel thérapeutique + Congés de longue durée et de longue maladie + Maternité / paternité / accueil de l'enfant/ adoption + Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt  Les indemnités journalières sont remboursées à hauteur de 100%.	13.91 %
2 <input type="checkbox"/>	Décès + Accident de service/maladies professionnelle/ temps partiel thérapeutique avec une franchise de 30 jours par arrêt + Congés de longue durée et de longue maladie avec une franchise de 180 jours par arrêt+ Maternité / paternité / accueil de l'enfant/ adoption + Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt  Les indemnités journalières sont remboursées à hauteur de 100 %.	10.90 %
3 <input type="checkbox"/>	Décès + Accident de service/maladies professionnelle/ temps partiel thérapeutique + Congés de longue durée et de longue maladie + Maternité / paternité / accueil de l'enfant/ adoption + Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt  Les indemnités journalières sont remboursées à hauteur de 70 %.	9.84 %

Ces propositions s'entendent dans le cadre d'un contrat géré en CAPITALISATION.

Proposition 1 : 13,91 % = Cotisation 90 500 €

Proposition 2 : 10,90 % = Cotisation 74 500 €

Proposition 3 : 9,84 % = Cotisation 67 500 €

Après débat, et au regard des résultats de l'absentéisme chez nous avec des arrêts de longue maladie et de longue durée avec des pathologies lourdes, il est demandé de ne pas prendre de risque en voulant gagner un peu sur la cotisation et de se retrouver avec des indemnités importantes à la charge du Syndicat.

Il a donc été décidé, après en avoir délibéré, de retenir la proposition n° 3 avec la cotisation à 13.91 % qui semble la plus raisonnable.

## **VENTE DES BÂTIMENTS A BERNAVILLE**

Monsieur le Président donne la parole à Jean-Michel MAGNIER en charge du matériel roulant et du patrimoine.

Celui-ci rappelle qu'un débat a déjà eu lieu lors de l'assemblée du 15 décembre 2020, qui a autorisé la vente allotie des bâtiments du SMIRTOM qui se situent à Bernaville, cadastré : section G n° 1090, 1091, 961 et 963 pour 25a 62ca,

Stipulant que la vente peut se faire de gré à gré.

Sur propositions d'achats des différents acquéreurs intéressés, détaillées ci-dessous :

Le SIAEP Bernavillois : 53 000 €

Le garage Renault DESREUMAUX à Bernaville : 27 000 €

Monsieur Julien SILVANI demeurant Bernaville : 50 000 €

Il est demandé au Comité Syndical :

- D'autoriser la vente des biens sis à BERNAVILLE ;
- D'autoriser la vente de gré à gré ;
- D'autoriser la vente avec le SIAEP Bernavillois, le garage Renault DESREUMAUX et Monsieur Julien SILVANI.
- D'autoriser le Président à signer les actes de ventes et toutes les pièces nécessaires à la transaction.

Après délibération, le Comité Syndical autorise le Président à signer les actes de ventes dans les conditions reprises ci-dessus.

## **ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE USINE D'INCINERATION A DOULLENS – DECHETTERIE A PLAT**

Monsieur le Président rappelle au Comité que ce point avait été présenté lors de la dernière assemblée générale du 16 novembre 2021, mais ladite assemblée ayant autorisé le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions pour cette réhabilitation, il n'était pas possible de délibérer avant le dépôt des dossiers pour cause de rejet des demandes.

Cette délibération est de nouveau à l'ordre du jour de cette assemblée générale du 1<sup>er</sup> février 2022.

Le Président expose :

- Qu'un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé le 2 avril 2021 pour le marché de construction d'un complexe de gestion des déchets ;
- Que la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 24 janvier 2022, a attribué le marché aux entreprises ci-après désignées :

Lot n° 1 : GENIE CIVIL -Réhabilitation des bâtiments structure métalliques -Démolition et reconstruction bâtiments déchetterie -Mise en place et entretien base vie pour tous les lots -solution de base avec démolition du dallage Bât. C et D

Entreprise LHOTELLIER à BLANGY SUR BRESLE (76340) pour un montant de 1 126 046,18 € HT, soit 1 351 255,42 € TTC

Lot n° 2 : VRD -Travaux de voirie -Réseaux humides, réseaux secs, éclairage et fourreaux vidéo surveillance

Entreprise BOUFFEL à DOULLENS (80600) pour un montant de 911 727,47 € HT, soit 1 094 072,96 € TTC

Lot n° 3 : SERRURERIE et ESPACES VERTS -Clôture, portails, espaces verts, panneaux signalétiques, Barrière

Entreprise BOUFFEL à DOULLENS (80600) pour un montant de 66 819,00 € HT, soit 80 182,80 € TTC

Lot n° 4 : VIDEOSURVEILLANCE ET CONTRÔLE D'ACCES -Vidéosurveillance (caméras, câblage, enregistreur, report...)

Entreprise STACKR à BELIGNEUX (01360) pour un montant de 20 110,00 € HT, soit 24 132,00 € TTC

Après délibération, le Comité Syndical décide :

- D'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

- D'autoriser le Président à signer les pièces se rapportant au marché de construction d'un complexe de gestion des déchets avec les entreprises attributaires des lots 1, 2, 3 et 4 énoncées ci-dessus.

## **PRESENTATION DU GUIDE DU TRI ET DE LA TARIFICATION INCITATIVE**

Le Président passe la parole à Pascal PIOT, Vice-Président chargé de la Communication afin qu'il présente le document.

Pascal PIOT rappelle que le Syndicat tenait absolument et rapidement à fournir dans tous les foyers du SMIRTOM, un document expliquant le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) avec tous les changements que cela implique en partant du déchet que l'on dépose dans ses différents bacs jusqu'à son paiement.

Il était également indispensable de procurer à chacun un support permettant de redécouvrir et même pour certains de découvrir les consignes de tri.

Le bureau de Communication L&M associés et l'équipe du SMIRTOM qui ont travaillé à l'élaboration de ce document espèrent répondre à une grande partie des interrogations et des inquiétudes de l'utilisateur par le biais de celui-ci.

Vous avez pu constater dans la diapositive présentée avec les erreurs de tri lors d'une caractérisation chez VEOLIA, qu'il y a encore besoin de communiquer auprès de l'utilisateur pour l'accompagner dans le geste de tri.

Damien BRICOUT : Je tenais à vous dire que c'est ambitieux et très courageux de mettre en place la tarification incitative dès à présent et que je suis convaincu que c'est l'avenir. Et je tenais à féliciter l'équipe du SMIRTOM pour le document.

## **QUESTIONS DIVERSES**

La collecte des biodéchets va-t-elle être obligatoire ?

François DURIEUX : Attention lorsque l'on parle des biodéchets, on ne dit pas qu'il faut les collecter en porte à porte.

Il faudra proposer des solutions pour les retirer de la poubelle ordures ménagères, comme le compostage par exemple.

La loi obligera le tri des biodéchets pour les gros producteurs comme l'hôpital, la restauration dans les écoles etc..., en 2024.

Dans la diapositive avec le tonnage des OM de janvier 2022, sur les 598 tonnes, il y a environ 80 tonnes provenant des professionnels. Et la redevance spéciale réclamée ne couvre pas du tout le coût supporté par le SMIRTOM. Pour exemple : Une entreprise nous a demandé de signer une convention avec nous pour que l'on collecte ses déchets.

Quand nous avons annoncé le tarif pour l'année, le professionnel a pensé que c'était pour un mois. C'est vous dire que nous sommes bien en dessous des tarifs appliqués par le privé.

Nous serons également vigilant pour la redevance spéciale avec les administrations car celles-ci ne payent pas la TEOM.

Il faut également avoir un moyen de contrôle pour les professionnels en déchetterie et le Président donne la parole à Jean-Pierre CARLE, Vice-Président en charge des déchetteries.

Jean-Pierre CARLE : J'ai effectué avec le responsable technique des déchetteries du SMIRTOM des contrôles d'accès en déchetterie. Beaucoup de professionnels viennent vider leurs déchets dans nos déchetteries et essaient de passer à travers les mailles du filet en disant qu'ils viennent pour leur compte personnel.

Nous avons également refoulé des personnes qui ne faisaient pas parties des communes du SMIRTOM, par exemple en 1 heure de temps nous avons demandé à 8 voitures de faire demi-tour à la déchetterie de Flesselles.

Avec les contrôles d'accès, les professionnels seront identifiés avec un codage spécial et facturés et les usagers identifiés comme faisant bien partis du SMIRTOM.

Des barrières de sécurité seront également installées devant les bennes comme la loi l'oblige.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 h 05.

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2022**

<b>Désignation des pièces : objet</b>	<b>Référence de l'acte N° Délib/AR ou DC + Date</b>
<i>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 (BOB)</i>	<i>20220201/01</i>
<i>LE SERVICE DES DECHETS VERTS – LE PAIEMENT DU SERVICE 2022</i>	<i>20220201/02</i>
<i>CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRE SOFAXIS</i>	<i>20220201/03</i>
<i>VENTE DES BATIMENTS A BERNAVILLE APPARTENANT AU SMIRTOM</i>	<i>20220201/04</i>
<i>ATTRIBUTION DU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE GESTION DES DECHETS</i>	<i>20220201/05</i>

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Les Membres du Comité Syndical,